

L'alternance

Mode d'emploi

**UN GUIDE QUI VOUS
DIT TOUT
SUR LES PRINCIPALES
FORMULES
DE FORMATION
EN ALTERNANCE**

MALICERC Lyon 327 396 222 - Document non contractuel - Edition Janvier 2002

Ce guide a été édité par



les **Chambres de Commerce**
et d'Industrie **Rhône-Alpes**



LES CHAMBRES DE MÉTIERS
RHÔNE-ALPES



les **Chambres de Commerce**
et d'Industrie **Rhône-Alpes**

Sommaire



■ Pourquoi

un guide de l'Alternance ?

P.4 / 7

■ L'alternance *pour qui et avec qui ?*

P.20 / 29

■ Comment ?

L'Alternance, c'est avant tout une démarche, une logique de réussite.

■ Où ?

Toutes les adresses utiles.

P.30 / 41

■ ils racontent ?

l'Alternance.

P.30 / 41



Bien connaître

**l'Alternance
pour mieux en
bénéficier.**

Pourquoi ? un guide

*Bien connaître l'Alternance
pour mieux en bénéficier.*



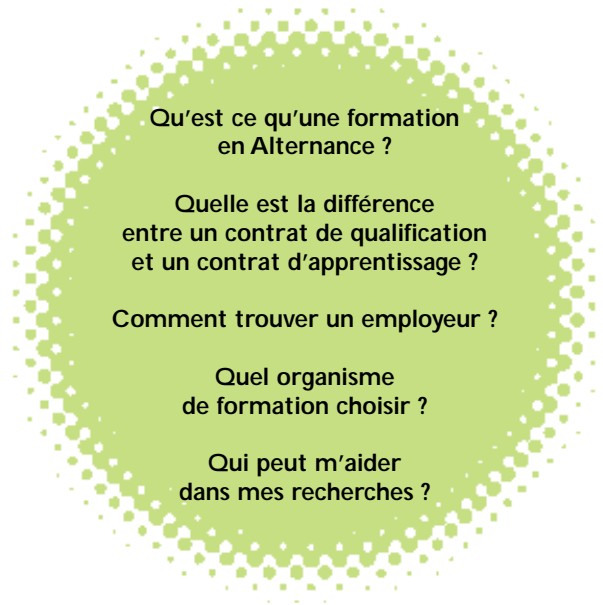
**La formation en alternance :
développer vos compétences
pour assurer votre avenir.**

Votre entrée dans la vie active constitue une étape capitale. Il est essentiel de mettre de votre côté les meilleurs atouts : formation de qualité et expérience professionnelle.

C'est pour cela qu'a été créée la formation en alternance.

Elle vous est réservée si vous avez entre 16 et moins de 26 ans et constitue un excellent moyen d'associer une formation théorique et une expérience pratique en entreprise. Elle vous permet de développer vos compétences et vous donne les meilleures chances de réussites pour votre intégration professionnelle.

Cependant, les questions ne manquent pas quant aux démarches à accomplir.



**Qu'est ce qu'une formation
en Alternance ?**

**Quelle est la différence
entre un contrat de qualification
et un contrat d'apprentissage ?**

Comment trouver un employeur ?

**Quel organisme
de formation choisir ?**

**Qui peut m'aider
dans mes recherches ?**

Ce guide a été conçu pour répondre à toutes vos questions sur les contrats de formation en alternance et vous aider à préparer efficacement les différentes étapes de votre projet.

Ce n'est qu'à partir d'une bonne information des différents acteurs que pourra se développer une formation en alternance de qualité, qui permet de faire correspondre les besoins des entreprises et les attentes des jeunes.



L'Alternance
elle concerne
tous les jeunes

de 16 ans à moins de 26 ans

et elle prépare
à un très grand
nombre
de métiers.

Pour qui et avec qui ?



Mémo

La formation en Alternance :

- Destinée aux jeunes de 16 à moins de 26 ans
- Formation théorique + formation pratique en entreprise
- Pour tous les niveaux
- 2 types : Contrat de Qualification et Contrat d'Apprentissage
- Valable pour tout type d'entreprise, du secteur privé ou public
- Statut de salarié de l'entreprise : salaire, couverture sociale, congés..
- Formation professionnelle gratuite et qualifiante
- Débouche sur un diplôme reconnu par l'Education Nationale, ou une qualification reconnue par branche professionnelle.

L'Alternance, en quelques mots clés.

● Associer

La formation en alternance associe une formation pratique en entreprise et une formation théorique en organisme de formation qui débouchent sur un diplôme, un titre homologué ou une qualification professionnelle.

● Age et niveau requis

Elle est envisageable pour tous les jeunes de 16 à moins de 26 ans quel que soit leur niveau.

● Contrat

Il existe différents types de contrats de formation en alternance sous statut salarié :

- le contrat de qualification
- le contrat d'apprentissage

Le contrat de qualification

Il vise à apporter une formation professionnelle et doit permettre aux jeunes de s'insérer rapidement dans la vie active grâce à une formation étroitement liée aux exigences du monde professionnel. Un jeune ne peut signer qu'un seul contrat de qualification.

Le contrat d'apprentissage

Il constitue un dispositif de formation initiale à part entière. C'est une filière de formation qui permet aux jeunes d'acquérir un diplôme d'enseignement technique ou professionnel. Dans ce cadre, un jeune peut signer plusieurs contrats d'apprentissage et progresser dans une filière.

Dans ce guide, nous nous attacherons plus particulièrement à ces deux types de contrats en alternance. Il existe également deux autres types de contrats de formation en alternance :

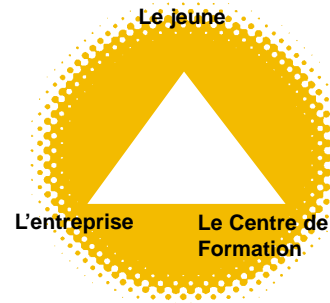
Le contrat d'orientation

Il s'adresse à des jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi par manque de qualification, et favorise l'élaboration d'un projet professionnel au travers d'une expérience en entreprise de 6 à 9 mois.

Le contrat d'adaptation

Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans susceptibles d'occuper rapidement un emploi. Une formation complémentaire sur le poste de travail leur est dispensée pour leur permettre une adaptation rapide. Cette "formation" excède rarement 200 heures et n'a rien de comparable avec une formation qualifiante ou diplômante. Pour plus de renseignements sur ces deux dernières mesures, contactez la DDTEFP.

La formation en Alternance : 3 acteurs et des partenaires



Le jeune

Les contrats en alternance sont destinés aux jeunes de 16 à moins de 26 ans*. Comme dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire, il convient d'avoir les pré-requis nécessaires pour s'inscrire dans un centre de formation.

* Il est possible de signer un contrat d'apprentissage ou de qualification jusqu'à la veille de l'anniversaire des 26 ans. Pour le contrat d'apprentissage, des dérogations sont accordées aux jeunes de 15 ans ou jusqu'à 27 ans (pour les jeunes ayant une reconnaissance COTOREP, travailleur handicapé).

L'entreprise

Toutes les entreprises, industrielles, commerciales, de services, artisanales et agricoles sont concernées ainsi que les associations de toute nature.

Mais aussi :

* Les établissements publics à caractère industriel et commercial.

* La Poste, France Télécom.

Pour le contrat d'apprentissage, sont concernés également les organismes du secteur public non industriel et commercial : l'Etat, les Régions, les Communes...

Le centre de formation

● Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

l'organisme formateur est un CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Le nombre de places disponibles dans chaque filière de formation est défini et contrôlé par le Conseil Régional et le Rectorat et varie chaque année.

Où trouver les adresses des CFA :

- Dans la plupart des structures d'accueil de jeunes (leurs coordonnées figurent en fin de guide).
- Dans les Chambres de Métiers,
- Dans les Chambres de Commerce et d'Industrie
- Dans les Chambres d'Agriculture
- A la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

● Dans le cadre du contrat de qualification :

les organismes formateurs peuvent être des lycées, des associations, des centres de formation privés, des organismes liés à des syndicats professionnels ou à des chambres consulaires. Dans tous les cas, ils doivent être enregistrés par la Préfecture de Région qui leur attribue un numéro d'existence.

Les partenaires

Ils informent les entreprises et les jeunes sur les contrats de travail en alternance, financent la formation, prennent en charge le suivi administratif des contrats et organisent la formation des tuteurs. Ces partenaires sont essentiellement :

* Les Chambres consulaires :

- Chambre de Commerce et d'Industrie,

- Chambre de Métiers,

- Chambre d'Agriculture.

* Les Conseils Régionaux,

* Les Rectorats

* La DDTEFP

* L' ANPE

* Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

Un vrai contrat de travail qui engage le jeune et l'entreprise

Le contrat de qualification ou d'apprentissage est un vrai contrat de travail à durée déterminée. Il comporte obligatoirement un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

A ce titre, les droits, devoirs et obligations des deux parties sont identiques à un contrat de travail «classique».

Une période d'essai devra être effectuée, de 15 jours à 2 mois en fonction du type et de la durée du contrat de travail.

Durant la période d'essai, l'employeur, comme le jeune peut rompre le contrat sans préavis ni indemnité. Passée la période d'essai, les deux parties s'engagent pour la durée fixée par le contrat.

La rupture du contrat ne peut alors intervenir qu'avec l'accord des deux parties ou être prononcée par le Conseil des Prud'hommes.

Le statut du jeune qui signe un contrat en alternance est donc celui de salarié de l'entreprise. Même s'il est en formation au sein d'un organisme spécialisé, le jeune salarié n'a pas le statut d'étudiant ou d'élève : il doit informer son employeur et le Centre de Formation de toute absence aux cours et apporter des justificatifs.

Se former "en situation" à son futur métier

● L'entreprise s'engage :

- à former réellement le jeune à un futur métier.

- à désigner un Maître d'Apprentissage (contrat d'apprentissage) ou Tuteur (contrat de qualification), chargé d'accompagner, d'encadrer le jeune et d'assurer le lien avec l'organisme de formation. Son rôle est fondamental pour intégrer la nouvelle recrue et lui permettre peu à peu d'acquérir autonomie et responsabilités au sein de l'entreprise.

- à toujours faire correspondre les tâches et fonctions demandées au jeune à la formation dispensée.

● Le jeune s'engage :

- à être présent dans l'entreprise et à tenir un poste de travail

- à être assidu aux cours dispensés en centre de formation.
Il s'agit donc bien d'être performant à la fois en entreprise et en formation.

Une formation intensive

Le programme est assez chargé puisqu'il est le même que pour les élèves sous statut scolaire (l'examen et le jury de fin d'année sont aussi les mêmes). Cela implique d'intégrer un programme important en un temps limité tout en s'investissant au sein d'une entreprise. La formation en alternance est donc exigeante en temps et en énergie.

Une rémunération du travail fourni

Pour le travail fourni, le jeune perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel, qui varie selon l'âge et l'année d'exécution du contrat. Pour le jeune salarié, la différence entre qualification et apprentissage est minime.

En effet, les pourcentages pour le contrat d'apprentissage sont moins élevés que pour la qualification, mais le salaire d'un apprenti n'est pas soumis à cotisations sociales salariales (le salaire brut est égal au salaire net).

En revanche, le salaire du jeune en contrat de qualification est soumis à cotisations sociales.

Les congés payés sont calculés sur la base de 2 jours et demi par mois, soit 5 semaines par an, fixés par l'employeur.

En signant un contrat en alternance, vous devenez un salarié à part entière de l'entreprise qui vous accueille. Vous êtes alors soumis aux mêmes droits, devoirs et obligations que les autres salariés. Vous bénéficiez d'une couverture auprès de la Sécurité Sociale et ouvrez des droits à la retraite et aux ASSÉDIC.

La formation en Alternance : deux types de contrats

Le contrat de qualification

Ses objectifs :

Acquérir une qualification professionnelle reconnue par la convention collective en vigueur dans l'entreprise ou sanctionnée par un diplôme et qui doit directement déboucher sur un poste de travail bien défini.

A qui s'adresse-t-il ?

Aux jeunes de 16 à moins de 26 ans n'ayant pas acquis de qualification durant leur scolarité ou ayant acquis une qualification qui ne leur a pas permis d'obtenir un emploi. Les titulaires de diplômes professionnalisants (BTS, DUT, Bac Pro) n'ont pas accès à un contrat de qualification si son objectif est diplômant.

Nature et durée du contrat

Contrat de travail à temps plein d'une durée déterminée de 6 à 24 mois, assorti d'une période d'essai de 2 semaines pour un contrat de 6 mois et d'un mois au-delà. Ce contrat peut être renouvelé une fois, en cas d'échec aux épreuves d'évaluation de la formation suivie, d'accident du travail, de maladie prolongée ou de défaillance de l'organisme de formation.

Le contrat de qualification vous permet de vous former à un emploi déterminé. Il n'est renouvelable que dans certains cas précis cités ci-dessus.

Formation :

La formation doit obligatoirement avoir lieu dans un organisme de formation enregistré en Préfecture de Région. Elle débouche soit sur un diplôme reconnu par l'Education Nationale, soit sur une qualification reconnue par une convention collective.

Le diplôme préparé en contrat de qualification est le même que celui que l'on peut préparer en formation initiale, c'est-à-dire, en étant 100 % du temps à l'école.

Il n'y a pas de jury particulier ou de distinction le jour de l'examen entre un candidat issu d'une formation initiale ou en alternance.

Cette formation est entièrement gratuite pour le jeune. La formation en interne dans l'entreprise se déroule sous la responsabilité du tuteur qui est un salarié de l'entreprise.

La durée minimum de la formation est de 25% du temps soit environ 37 heures par mois.

Le calendrier des cours et l'alternance proposée dépendent de la formation préparée et peuvent varier d'un centre de formation à l'autre.

Pour les entreprises :

Elles bénéficient :

- de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (assurance sociale, accidents du travail et allocations familiales) sur la partie du salaire n'excédant pas le SMIC.

- de l'aide au financement de la formation. L'entreprise peut bénéficier d'une aide pour le financement de la formation du jeune qui lui est versée par son organisme collecteur des fonds de formation.

L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) est l'interlocuteur direct des entreprises qui souhaitent embaucher un jeune en contrat de qualification.

Il accompagne l'entreprise dans la conclusion du contrat (remise du dossier, suivi de la convention de formation et dépôt du contrat à la Direction Départementale du Travail) et finance la formation.

La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) conseille l'entreprise et le jeune, instruit et enregistre le contrat et s'assure de sa conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le contrat d'apprentissage

Ses objectifs :

Acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par :

- Un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du 2ème degré,
- Un diplôme de l'enseignement supérieur,
- Un titre d'ingénieur ou un titre homologué.

A qui s'adresse-t-il ?

Aux jeunes de 16 à moins de 26 ans quel que soit leur niveau de qualification ou de formation (15 ans éventuellement sous certaines conditions, 27 ans pour les jeunes travailleurs handicapés).

Nature et durée du contrat :

Contrat de travail à temps plein d'une durée déterminée de 12 à 36 mois assorti d'une période d'essai de 2 mois.

La durée du contrat varie selon le métier, le niveau du diplôme et le niveau de compétence de l'apprenti. En cas d'échec à l'examen, le contrat peut être prolongé d'une année chez le même employeur ou un employeur différent pour un redoublement.

Formation :

La formation doit obligatoirement avoir lieu dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Elle est de 400 heures minimum par an pour un CAP et de 675 heures minimum pour préparer un Bac Pro ou un BTS.

Le calendrier des cours et de l'alternance dépend de la formation préparée.

Cette formation en CFA est sanctionnée par un diplôme reconnu par l'Education Nationale. Ce diplôme est exactement le même que celui délivré en formation initiale (100 % du temps passé à l'école).

La formation en interne dans l'entreprise se déroule sous la responsabilité du Maître d'Apprentissage qui est un salarié de l'entreprise chargé d'encadrer le jeune et de s'assurer du bon déroulement de la formation.

Rémunération :

Ancienneté du contrat

Age	1ère année	2ème année
16 à 17 ans	30 %*	45 %*
18 à 20 ans	50 %*	60 %*
21 ans et +	65 %*	75 %*

* du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

Du salaire brut, il faut retirer les cotisations sociales salariales.

L'apprentissage offre la possibilité de signer plusieurs contrats successifs dans la même entreprise ou une autre, afin de préparer une spécialisation, un diplôme de niveau supérieur et de suivre ainsi un vrai filière de formation.



**L'Alternance
c'est avant tout**

un contrat de travail

**qui vous engage
et engage
l'entreprise.**

Comment ?



Mémo

Les étapes indispensables :

- S'orienter
- Définir son projet professionnel
- Rechercher une entreprise
- Contacter des organismes de formation
- Signer un contrat d'apprentissage ou de qualification
- Préparer et obtenir un diplôme ou une qualification.

*6 points
pour réussir votre
contrat d'Alternance.*

Pour qu'un contrat d'alternance soit fructueux et débouche sur des perspectives professionnelles concrètes, il faut garder à l'esprit quelques règles simples :

1 - Définir ses objectifs professionnels.

C'est en ayant une idée bien précise du métier envisagé que vous pourrez choisir la formation adéquate (formation qualifiante ou diplômante, courte ou plus longue). Cette connaissance du secteur d'activité et de ses métiers joue également un rôle déterminant dans la

prospection d'entreprises. Il est donc vital de bien définir vos objectifs, de connaître les contraintes, les enjeux et les évolutions possibles du métier ainsi que les exigences des employeurs dans ce domaine d'activité.

2 - Rencontrer un conseiller d'orientation.

Il vous aidera à définir votre projet professionnel et vous guidera vers les formations les mieux adaptées. Pour le rencontrer, prenez rendez-vous, en fonction de votre statut en consultant la page suivante.

- Si vous êtes collégien ou lycéen :
dans le CDI
(Centre de Documentation et d'Information)
de votre établissement
 - Si vous êtes étudiant :
dans un CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
 - Si vous êtes à l'université :
dans un SCUIO
(Service Commun Universitaire d'Information
et d'Orientation)
- Si vous êtes sorti de l'école ou de l'Université :
dans un CIO
- Les conseillers des missions locales
et des PAIO (Permanence d'Accueil d'Information
et d'Orientation) peuvent vous aider
à élaborer votre projet professionnel.
Vous pouvez aussi prendre
avec votre Chambre de Métiers
où un conseiller d'orientation du CAD
(Centre d'Aide à la Décision)
peut vous recevoir.

Voir les adresses de ces centres
en pages 33, 34.

- Rencontrer es professionnels.

ur connaître un métier et ses évolutions, le contact avec des professionnels en activité est très enrichissant. ur cela, n'hésitez pas à fréquenter salons professionnels, forum des tiers, journées de recrutement, conférences, journées portes vertes...

s manifestations constituent autant possibilités d'échanges qui permettent de valider votre choix d'orientation.

s syndicats professionnels constituent également une bonne source d'information sur les métiers et les carrières.

s plus audacieux pourront aussi prendre contact directement avec s professionnels et solliciter une contre. Dans ce cas, préparez ieusement votre entretien et soyez ncis, bref et... motivé.

- Rencontrer es formateurs.

peuvent également être une source précieuse d'information sur les tiers.

plupart des centres de formation anisent des journées portes vertes qui constituent des moments vilégiés pour les rencontrer.

5 - Lire la presse professionnelle et les guides métiers.

La consultation de la documentation ONISEP (fiches métiers : métiers du commerce, du tourisme, de l'agro-alimentaire, CD ROM : «Itinéraire pour un métier») permet de s'informer sur le secteur d'activité qui vous intéresse.

Elle est disponible dans la plupart des structures d'accueil de jeunes (CIO, bureau d'Information Jeunesse...).

Les revues professionnelles (01 informatique, Stratégies, l'Usine Nouvelle, Points de Vente...) permettent aussi de connaître les secteurs qui se développent et de cibler plus précisément les entreprises les plus «en vues».

Ces revues spécialisées sont consultables dans les bibliothèques municipales.

BONNES SOURCES :

- Documentation ONISEP (fiches métiers et CD ROM «Itinéraire pour un métier»).
- Les revues professionnelles ou plus généralistes.

6 - Débuter sa recherche le plus tôt possible.

Les employeurs sont de plus en plus sélectifs dans le recrutement des jeunes en contrat d'alternance. Il convient donc de bien organiser votre recherche et de débiter tôt (commencer dès mars/avril pour les formations qui débutent en septembre).

N'oubliez pas :

vous devez avoir
autant d'exigence
et de sérieux
dans votre recherche
d'un contrat d'alternance
que pour un emploi
classique.
Vous devez d'abord trouver
une entreprise
avant de choisir avec elle
un organisme de formation.

*Passer à l'action :
les étapes
indispensables.*

1. Choisir un métier.

C'est peut-être une évidence ! Il s'agit cependant du véritable point de départ à une bonne formation. Alors, poser vous des questions, renseignez-vous auprès de vos relations, consultez les professionnels ou les centres d'orientation.

2. Rechercher une entreprise pour cela, il est essentiel de rédiger un bon C.V.

Un C.V. est obligatoirement dactylographié et une lettre de motivation, manuscrite. Un bon C.V. ne doit pas être figé : il doit s'adapter aux entreprises ciblées.

Les bibliothèques disposent de guides de rédaction de C.V. ou de lettres de motivation type qui permettent d'éviter les erreurs et de ne rien oublier (guide REBONDIR par ex).

Il est également possible de se faire aider dans les Missions Locales ou à l'ANPE pour la rédaction et la dactylographie. Une fois rédigé, il est bon de faire valider son C.V. par des professionnels.

Des ateliers de techniques de recherche d'emploi (rédaction du C.V., de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche...) sont mis en place dans les Missions Locales, dans certains SCUJO ou à l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés : ouverte aux étudiants de BAC + 2 au doctorat).

BONNES SOURCES :

- Ouvrages spécialisés, disponibles en bibliothèque
- Guide Rebondir
- Missions Locales
- ANPE
- Ateliers spéciaux dans certains SCUJO, ou à l'AFIJ

● **Consulter les offres d'emploi**

Une offre en contrat de qualification ou d'apprentissage est une offre d'emploi à part entière. On peut donc en consulter :

- à l'ANPE qui en reçoit régulièrement. Elles peuvent être répertoriées séparément ou mélangées avec toutes les autres.
- dans la Presse Quotidienne Régionale (ex : Le Progrès des Annonces - supplément à l'édition du mardi et samedi - Le 69).

- au CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) qui affiche des offres d'emploi et les recense dans un petit journal bi-mensuel.

- les employeurs sont également susceptibles de communiquer leurs offres directement auprès des Centres de Formation.

- au Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre de Métiers qui collecte les offres d'apprentissage émanant des entreprises artisanales et qui assure un service de mise en relation avec des employeurs après entretien.

● **Prospecter spontanément des entreprises**

Ce type d'approche doit impérativement être adapté aux différentes entreprises visées. En effet, vous n'aborderez pas de la même façon un commerçant ou un artisan - pour lequel le contact direct est envisageable - et le responsable du personnel d'une grande société, pour lequel une candidature par courrier est impérative.

● **Activer son réseau relationnel**

N'hésitez pas à solliciter vos amis, votre famille...

Laissez votre candidature dans plusieurs lieux afin de multiplier les contacts.

Les outils indispensables :

- **Annuaire d'entreprises (entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés, Kompass, Qui décide ?..)**

- **Annuaire spécialisés (annuaire Point de Vente, Guide Intermédia...).**

- **Presse quotidienne ou presse spécialisée, afin de connaître les entreprises qui se développent et sont susceptibles d'embaucher.**

Ces ouvrages sont consultables au CRIJ, à la Bibliothèque Municipale.

● **Positiver ses échecs**

Echec à un entretien, réponse négative à un courrier...

Toute expérience, même si elle n'est pas concluante, est instructive et doit vous aider à être plus performant la prochaine fois.

Restez concentré, et ne vous découragez pas.

Sachez utiliser vos échecs pour vous améliorer.

3. Bien choisir son organisme de formation. Bien connaître sa formation.

Vous avez trouvé une entreprise qui est prête à vous accueillir en contrat d'alternance ?

Il va maintenant falloir faire le choix de l'organisme de formation et monter le dossier.

Ce choix doit être fait en étroite concertation avec l'entreprise en fonction de votre profil et du poste que vous allez occuper.

Plusieurs centres de formation peuvent proposer la même formation.

Il est ainsi judicieux de prendre contact avec chacun d'entre eux afin de multiplier ses chances.

Il faut également se renseigner sur le contenu exact de la formation : programme des cours, planning alternance, type d'enseignement dispensé, type de contrat en alternance pratiqué (qualification ou apprentissage).

Le fait de bien connaître la formation et notamment de pouvoir préciser à l'employeur quelle est l'alternance proposée est important lors de démarches spontanées.

Rappel :
Pour le contrat d'apprentissage,
il s'agit d'un CFA
entre de Formation d'Apprentis
pour le contrat de qualification,
il s'agit d'un organisme
de formation enregistré
à la Préfecture de Région.

Les adresses sont disponibles
dans les différentes structures
'accueil de jeunes répertoriées
ans le chapitre "adresses utiles".

est aussi important de se renseigner sur les modalités de sélection, se positionner sur d'éventuels ts ou entretiens de motivation.

Pour les démarches administratives, vous ne serez pas seul.

Le registre de votre contrat de travail se fait auprès de la DDTEFP. Dans tous les cas, l'employeur vous accompagne dans les démarches et assume la plus grande partie.

Pour un contrat de qualification :

L'entreprise doit contacter son organisme Paritaire Collecteur Agréé (PCA) qui l'aide dans le montage du dossier et finance la formation. La convention de formation est signée avec l'organisme formateur. Une fois signé et complété, le dossier

est transmis dans le mois qui suit l'embauche à la DDTEFP qui l'enregistre et retourne un exemplaire à chacun (entreprise, salarié, OPCA).

● **Pour un contrat d'apprentissage :**

L'entreprise s'adresse aux Chambres Consulaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les commerçants, les industriels ou les sociétés de services ;
- la Chambre de Métiers pour les artisans et les artisans commerçants ;
- la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs.

Ces Chambres Consulaires accompagnent l'entreprise et lui transmettent les éléments nécessaires à l'enregistrement du contrat.

Elles assurent également le suivi du contrat pendant tout son déroulement (changement de Maître d'Apprentissage en cours de contrat, réduction de la durée, résiliation, redoublement...).

Dans les deux types de contrat, il appartient également à l'employeur de faire une déclaration unique d'embauche dès le début du contrat auprès de l'URSSAF qui permettra l'immatriculation auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Cette déclaration déclenchera la prise de rendez-vous à la médecine

du travail pour la visite médicale d'embauche du jeune.

5. Le contrat en alternance, et ensuite ?

À la fin du contrat en alternance (contrat à durée déterminée) tout est possible. L'employeur et le salarié sont libres de donner ou non une suite au contrat en alternance.

- Vous pouvez signer un nouveau contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme supérieur ou pour vous orienter dans une autre branche.

- Vous pouvez également intégrer, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, l'entreprise qui vous a formé ou une autre entreprise.

Faute d'une solution à court terme, le salarié perçoit une allocation ASSEDIC proportionnellement au temps travaillé et au salaire perçu.

En revanche, aucune indemnité de précarité n'est prévue comme pour les contrats à durée déterminée "classiques".



Toutes les

adresses utiles

**pour s'informer,
s'orienter,
être bien
conseillé.**

où ?

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Rhône-Alpes

Leur rôle :

Elles sont chargées d'informer les entreprises et les jeunes sur les différents dispositifs de formation en alternance, de les aider dans l'établissement et le suivi des dossiers d'apprentissage, participent à la gestion de Centres de Formation d'Apprentis et gèrent des Centres de Formation Continue et en Alternance.

POINT A ET SERVICE ALTERNANCE / APPRENTISSAGE

AIN - 01

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

1, rue Joseph Bernier - BP 48
01002 BOURG EN BRESSE Cedex
Tél. 04 74 32 12 00
Fax 04 74 21 42 63

ARDECHE - 07

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annonay

Parc des Platanes
BP 185
07104 ANNONAY Cedex
Tél. 04 75 69 27 27
Fax 04 75 69 27 00

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aubenas - Privas-Largentière

Chemin La Temple
BP 215
07205 AUBENAS Cedex
Tél. 04 75 35 85 00
Fax 04 75 35 85 01

DROME - 26

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme

52 - 74, rue Barthélémy de Laffernas
BP 1023
26010 VALENCE Cedex
Tél. 04 75 75 70 07
Fax 07 75 75 87 01

ISERE - 38

Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble - Infométiers

10, rue Aimé Pupin
38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 28 25 70
04 76 28 29 80
Fax 04 76 28 25 71

Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

Parc Technologique
5, rue Concorcet
BP 108
38093 VILLEFONTAINE Cedex
Tél. 04 74 95 24 15
Fax 04 74 95 24 01

LOIRE - 42

Chambre de Commerce et d'Industrie du Roannais

4, rue Marengo
42334 ROANNE Cedex
Tél. 04 77 44 54 64
Fax 04 77 72 17 17

Chambre de Commerce et d'Industrie de St-Etienne

57, cours Fauriel
42009 ST-ETIENNE Cedex 02
Tél. 04 77 43 04 00
Fax 04 77 43 04 01

RHONE - 69

Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

Place de la Bourse
69289 LYON Cedex 02
Tél. 04 72 40 58 06
ou 04 72 40 58 25
Fax 04 72 40 59 75

Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais

317, bd Gambetta
BP 427
69654 VILLEFRANCHE Cedex
Tél. 04 74 62 73 00
Fax 04 74 65 31 79

SAVOIE - 73

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie

5, rue Salteur
73024 CHAMBERY Cedex
Tél. 04 79 75 76 07
Fax 04 79 75 76 74

HAUTE-SAVOIE - 74

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie

2, rue du Lac
BP 2072
74011 ANNECY Cedex
Tél. 04 50 33 72 24
Fax 04 50 33 72 38

Les Chambres de Métiers de Rhône-Alpes

Leur rôle :

Les Chambres de Métiers prennent une part essentielle dans l'apprentissage au travers de l'information des jeunes et des entreprises, de la gestion des contrats, de la gestion des Centres de Formation d'Apprentis...

Elles ont structuré, dans chacune d'entre elles, un Centre d'Aide à la Décision (C.A.D.) où des conseillers informent les jeunes sur les métiers et l'apprentissage.

Les jeunes peuvent y être assistés dans l'élaboration de leur projet professionnel et bénéficier d'un positionnement afin d'évaluer leurs motivations et leurs capacités. Un soutien peut aussi leur être apporté pour la recherche d'une entreprise d'accueil.

Site Internet régional des Chambres de Métiers : <http://www.crm-rhonealpes.fr>

C.A.D. ET SERVICES APPRENTISSAGE

AIN - 01

Chambre de Métiers de l'Ain

3, rue Paul Pioda
BP 123
01004 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 23 88 84
Fax 04 74 23 24 18

ARDECHE - 07

Chambre de Métiers de l'Ardèche

5, rue de l'Isle
BP 81
07302 TOURNON Cedex
Tél. 04 75 07 54 00
Fax 04 75 08 09 22

DROME - 26

Chambre de Métiers de la Drôme-Provençale

27, bd Marre Desmarais
BP 281
26207 MONTELIMAR Cedex
Tél. 04 75 00 86 20
Fax 04 75 00 86 29

Chambre de Métiers de la Drôme-Romans

Le Clos des Tanneurs
Avenue A. Figueat
BP 153
26104 ROMANS Cedex
Tél. 04 75 05 88 00
Fax 04 75 02 73 94

ISERE - 38

Chambre de Métiers de l'Isère-Grenoble

32, rue de New York
38026 GRENOBLE Cedex 1
Tél. 04 76 70 82 00
Fax 04 76 70 82 34

Chambre de Métiers de l'Isère-Vienne-La Tour du Pin

ZA de la Gère Malissol - BP 369
38205 VIENNE Cedex
Tél. 04 74 57 70 70
Fax 04 74 57 14 95

LOIRE - 42

Chambre de Métiers de la Loire-Roanne

48, avenue Gambetta
42334 ROANNE Cedex
Tél. 04 77 23 78 78
Fax 04 77 23 78 79

Chambre de Métiers de la Loire-Saint-Etienne

Rue de l'Artisanat - BP 724
42951 ST ETIENNE Cedex 9
Tél. 04 77 92 38 00
Fax 04 77 74 07 76

RHÔNE - 69

Chambre de Métiers du Rhône

58, avenue Maréchal Foch
69453 LYON Cedex 06
Tél. 04 72 43 43 00
Fax 04 72 43 43 03

SAVOIE - 73

Chambre de Métiers de la Savoie

7, rue Ronde
73024 CHAMBERY Cedex
Tél. 04 79 69 94 29
Fax 04 79 69 94 24

HAUTE SAVOIE - 74

Chambre de Métiers de la Haute-Savoie

28, avenue de France - BP 2015
74011 ANNECY Cedex
Tél. 04 50 23 92 26
Fax 04 50 23 92 56

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) consulaires de Rhône-Alpes

Leur rôle :

Gérés ou co-gérés avec la participation des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers, ils prennent une part déterminante dans la formation par alternance en Rhône-Alpes.

CFA du CECOF - AMBERIEU EN BUGEY
52, avenue de la Libération
01500 - AMBERIEU EN BUGEY
Tél. 04 74 38 40 22
Fax 04 74 38 41 02

Métiers préparés :

ALIMENTATION
- Boucher CAP BP
- Charcutier / traiteur CAP MC
- Pâtissier CAP MC
- Boulanger CAP BP
HOTELLERIE RESTAURATION
- Cuisinier CAP BP
- Employé de restaurant CAP BP
MAINTENANCE AUTOMOBILE
- Mécanicien automobile CAP
AMEUBLEMENT
- Ebéniste CAP
SOINS PERSONNELS
- Coiffeur CAP BP
COMMERCE VENTE
- Vendeur CAP BAC PRO

CFA Ardèche méridionale
Route de l'Aérodrome
07200 LANAS

Tél. 04 75 93 50 24
Fax 04 75 93 12 82

Métiers préparés :

ALIMENTATION
- Boucher CAP
- Salaisonnier CAP
- Boulanger CAP
- Pâtissier CAP

HOTELLERIE RESTAURATION
- Cuisinier CAP
- Employé de restaurant CAP
MAINTENANCE AUTOMOBILE
- Mécanicien automobile CAP
- Mise au point moteur électricité électronique CQP
- Carrossier réparateur CAP
SOINS PERSONNELS
- Coiffeur CAP
COMMERCE VENTE
- Vendeur CAP

CFA Lucien Ravit ADAFP
Rue de la Sablière
26250 LIVRON

Tél. 04 75 61 69 55
Fax 04 75 85 60 19

Métiers préparés :

ALIMENTATION
- Préparateur produits carnés CAP
- Charcutier / traiteur CAP
- Boulanger CAP BP
- Boulangerie Spécialisée MC
- Pâtissier CAP BTM MC
HOTELLERIE RESTAURATION
- Cuisinier CAP BP
- Employé de restaurant CAP
MAINTENANCE AUTOMOBILE
- Mécanicien automobile
- CAP BEP BAC PRO
- Véhicules industriels CAP
- Cycles et motocycles CAP
- Mécanicien agricole CAP
- Carrossier CAP
- Peintre en carrosserie CAP
- Distributeur produits auto. CAP
SOINS PERSONNELS
- Coiffeur CAP BP

CFA Force commerciale VALENCE
52 - 74, rue Barthélémy de Laffemas
26010 VALENCE Cedex
Tél. 04 75 75 70 63
Fax 04 75 40 84 11

Métiers préparés :
COMMERCE VENTE
- Vendeur CAP BAC PRO
- Action commerciale BTS

ENVIRONNEMENT
- Technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers

CFA de l'IFPAC - Chambre de Métiers de Vienne
Champfleuri - BP 366
38308 BOURGOIN JALLIEU
Tél. 04 74 43 67 00
Fax 04 74 43 67 08

Métiers préparés :

ALIMENTATION
- Boucher CAP BP
- Charcutier / traiteur CAP BP MC
- Boulanger CAP BP
- Pâtissier CAP MC BTM
HOTELLERIE RESTAURATION
- Cuisinier CAP BP
- Employé de restaurant CAP BP
- Cuisinier en desserts restaurant MC
MAINTENANCE AUTOMOBILE
- Mécanicien automobile et cycle
- CAP BEP BAC PRO
- Carrossier CAP CQP
- Peintre en carrosserie CAP
- Maintenance diagnostic auto
- Electricien auto MC
SOINS PERSONNELS
- Coiffeur CAP BP
- Coloriste permanentiste MC
- Styliste visagiste MC

CFA de l'IMT - GRENOBLE
10, rue Aimé Pupin
38029 GRENOBLE Cedex 1
Tél. 04 76 28 26 98
Fax 04 76 28 26 99

Métiers préparés :

ALIMENTATION
- Boucher CAP
- Chocolatier CAP
- Charcutier / Traiteur CAP
- Boulanger CAP
- Pâtissier CAP MC
HOTELLERIE RESTAURATION
- Cuisinier CAP
- Employé de restaurant CAP

- Employé sommelier MC
 - Réceptionniste MC
- MAINTENANCE AUTOMOBILE**
- Mécanicien auto et cycle CAP BEP BAC PRO
 - Carrossier CAP
 - Peintre en carrosserie CAP
 - Electricien auto MC
- BATIMENT**

- Maçon CAP BAC PRO
- Carreleur CAP BP
- Menuisier CAP BP
- Peintre CAP BP
- Charpentier CAP BP
- Plombier CAP

- Chauffagiste CAP BP
 - Métallier CAP BP
 - Electricien CAP BP
 - Electrotechnicien BEP
- SOINS PERSONNELS**
- Coiffeur CAP BP
- SANTE**

- Préparateur en pharmacie BP
- COMMERCE VENTE**
- Vendeur CAP BEP BAC PRO BTS
 - Assistant commercial BTS
 - Fleuriste CAP
- GESTION**
- Assistant de direction BTS
 - Assistant de gestion BTS
 - Comptable BTS

CFA des Moulinières - St ETIENNE
28, rue des Moulinières
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 59 31 80
Fax 04 77 59 31 99

Métiers Préparés :

- ALIMENTATION**
- Boucher CAP BAC PRO
 - Charcutier / Traiteur CAP MC BAC PRO
 - Boulanger CAP MC BAC PRO
 - Pâtissier CAP BTM BAC PRO
- HOTELLERIE RESTAURATION**
- Cuisinier CAP BP
 - Employé de restaurant CAP BP
 - Employé sommelier MC

- MAINTENANCE AUTOMOBILE**
- Mécanicien automobile CAP BAC PRO
 - Carrossier CAP BAC PRO
 - Peintre en carrosserie CAP
 - Distributeur produits auto. CAP
 - Electricien auto MC
- SOINS PERSONNELS**
- Coiffeur CAP BP
- SANTE**

- Préparateur en pharmacie MC BP
- COMMERCE VENTE**
- Vendeur CAP BAC PRO BTS
 - Assistant commercial BTS
 - Fleuriste CAP

CFA de l'ARPA - ROANNE
155, route de Briennon
42300 MABLY
Tél. 04 77 44 83 50
Fax 04 77 72 38 35

Métiers préparés :

- ALIMENTATION**
- Boucher CAP BP
 - Charcutier / Traiteur CAP BP MC
 - Boulanger CAP BP
 - Pâtissier CAP BEP BTM MC
- HOTELLERIE RESTAURATION**
- Cuisinier CAP BEP BP MC
 - Employé de restaurant CAP BEP
- MAINTENANCE AUTOMOBILE**
- Mécanicien auto CAP BEP MC BAC PRO
 - Carrossier CAP CQP
 - Peintre en carrosserie CAP CQP
- INDUSTRIE**
- Chaudronnier CAP
- SOINS PERSONNELS**
- Coiffeur CAP BP
- COMMERCE VENTE**
- Vendeur CAP
- FORMATIONS EUROPÉENNES**
- Boulangerie CAP
 - Cuisine CAP
 - Coiffure CAP
 - Maintenance automobile CAP

***CFA de la SEPR - LYON / ANNONAY**
33, rue Amédée Bonnet
BP 6019

69411 LYON Cedex 06
Tél. 04 72 83 27 28

Fax 04 72 83 27 00

***Antenne SEPR ANNONAY**
58, chemin de Villedieu
07100 ANNONAY

Tél. 04 75 32 40 20

Fax 04 75 32 40 27

Métiers préparés :

ALIMENTATION

- Boucher CAP
- Charcutier / Traiteur CAP
- Boulanger CAP
- Pâtissier CAP
- Poissonnier CAP

HOTELLERIE RESTAURATION

- Cuisinier CAP BEP
 - Traiteur MC
 - Employé de restaurant CAP BEP
 - Cuisinier desserts restaurant MC
- BATIMENT**

- Géomètre, topographe CAP BEP BT

MAINTENANCE AUTOMOBILE

- Mécanicien automobile et cycle CAP BEP CQP BAC PRO
- Carrossier CAP
- Peintre en carrosserie CAP CQP
- Distributeur produits auto CAP
- Electricien auto CAP CQP

MAINTENANCE ELECTRONIQUE

- ET ELECTROTECHNIQUE**
- Installateur conseil BEP BAC PRO
 - Technicien audiovisuel BAC PRO
 - Electrotechnicien CAP BEP
 - Installateur électrique CAP
 - Réseaux informatiques BAC PRO BTS

TEXTILE

- Couturier CAP BAC PRO
 - Technicien matériaux souples BEP BAC PRO
 - Technicien ennoblement CAP BP
 - Tailleur dames CAP
 - Essayage retouche MC
- IMPRIMERIE COMMUNICATION GRAPHIQUE**
- Imprimeur BEP BAC PRO BTS

- Préparateur forme imprimante BEP BAC PRO
- Maquettiste, graphiste CAP BAC PRO
- Sérigraphe CAP

AMEUBLEMENT

- Ebéniste CAP BAC PRO BMA
- Marqueteur CAP
- Tapissier CAP

BIJOUTERIE

- Bijoutier Joaillier CAP BMA
- Sertisseur CAP

SOINS PERSONNELS HYGIENE

- Coiffeur CAP BP
 - Esthéticien cosméticien CAP BP
 - Technicien hygiène des locaux CAP
- SANTÉ**

- Préparateur en pharmacie BP

- Prothésiste dentaire CAP BP

- Monteur en optique CAP BEP

- Podo orthésiste CAP

COMMERCE VENTE

- Vendeur CAP BEP BAC PRO
- Assistant commercial BAC PRO
- Fleuriste CAP BP

GESTION

- Secrétaire BEP BAC PRO

- Comptable BEP BAC PRO

CFA de l'ARFA - LIMAS
19, bis chemin du Martelet
69400 LIMAS

Tél. 04 74 68 25 32

Fax 04 74 6 0 08 88

Métiers préparés :

MAINTENANCE AUTOMOBILE

- Mécanique auto CAP BEP BAC PRO
- Carrossier CAP
- Peintre en carrosserie CAP
- Mise au point moteur MC

LOGISTIQUE

- Agent d'entreposage et de messagerie CAP
- Logistique et commercialisation BEP
- Logisticien BAC PRO
- GESTION D'ENTREPRISE
- Assistant de gestion PME/PMI BTS

**CFA de GROISY
Chemin des Métiers**

Lieu-dit Vallourd

74570 - GROISY

Tél. 04 50 68 00 50

Fax 04 50 77 31 04

Métiers préparés :

ALIMENTATION

- Boucher CAP BP

- Charcutier/traiteur CAP MC

- Boulanger CAP

- Pâtissier CAP

HOTELLERIE RESTAURATION

- Cuisinier CAP BP

- Employé de restaurant CAP BP

- Employé sommelier MC

SANTÉ

- Préparateur en pharmacie BP

COMMERCE VENTE

- Fleuriste CAP

*** Les CCI ont également participé à la création et au développement de CFA "sans murs" :
IFIR - IFA 38 - FORMA SUP.**

D'autres CFA existent en Rhône-Alpes.

Renseignez-vous auprès de votre Chambre de Métiers ou de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

* CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

MC : Mention Complémentaire

BP : Brevet Professionnel

BTM : Brevet Technique des Métiers

BAC PRO : Bac Professionnel

BTS : Brevet Technicien Supérieur

**Direction Régionale
du Travail de l'Emploi
et de la Formation
Professionnelle / DRTEFP
Direction Départementale du
Travail de l'Emploi
et de la formation
Professionnelle / DDTEFP.**

**Direction Régionale du Travail de
l'Emploi et de la Formation
Professionnelle**

Tour Suisse

1 bd, Vivier Merle

69443 LYON Cedex 03

Tél. 04 72 68 29 00

Fax 04 72 68 29 29

Les Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont des organismes publics chargés de l'application des politiques publiques de l'emploi.

A ce titre, elles informent, instruisent et enregistrent les contrats en alternance.

**Les Missions Locales
et les Permanences d'Accueil
d'Information et d'Orientation**

Leur rôle :

Elles accueillent et informent les jeunes de 16 à moins de 26 ans pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi, de formation, d'emploi-formation.

Elles peuvent aussi répondre aux questions sur le logement, la santé, les loisirs. Les conseillers des Missions Locales peuvent aider les jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel, les orienter vers des centres de formations et leur donner tous les conseils nécessaires à la recherche d'emploi.

A cet effet, certaines Missions Locales proposent des ateliers de recherche d'emploi (travail autour du C.V., de la lettre de motivation, de l'entretien d'embauche...).

Elles peuvent être organisées en Espace Jeunes, c'est-à-dire avoir à leur disposition le matériel de l'ANPE pour la création et le suivi d'offres d'emploi.

Ce sont des structures en libre accès et libre adhésion de la part du jeune. On en trouve dans la plupart des grandes villes. Il y en a 57 au total sur la région Rhône-Alpes. Elles sont organisées en réseau, mais il faut se rendre dans la plus proche de son domicile.

Les coordonnées sont disponibles dans les Mairies de votre lieu de résidence ou dans les Agences Locales pour l'Emploi et sur Internet : <http://www.j-net.org>

**Les Missions Locales
et PAIO sont gratuites
et s'adressent en priorité
aux jeunes qui rencontrent
des difficultés à intégrer
le monde du travail.**

**Elles sont nombreuses ;
il faut se rendre dans celle
qui est la plus proche
de son domicile.**

**Les Centres d'Information et
d'Orientation / CIO**

**Les Services Communs
Universitaires d'Information
et d'Orientation / SCUIO**

**Les Cellules d'Accueil,
d'Information et d'Orientation
des Universités / CELAIO**

Leur rôle :

Ces structures d'information et d'orientation sont accessibles à tous les jeunes. Leurs missions principales sont l'accueil, le conseil et l'information sur l'orientation professionnelle et la formation. Les jeunes peuvent effectuer eux-mêmes leur recherche d'information ou prendre rendez-vous avec un conseiller d'orientation.

Les CIO s'adressent aux jeunes collégiens, lycéens et étudiants et sont regroupés autour des Académies de Lyon et de Grenoble.

L'Académie de Lyon, qui comprend les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain, compte 28 CIO.

L'Académie de Grenoble, regroupant les départements de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme et de l'Ardèche, compte 29 CIO. Il est possible d'obtenir les coordonnées des différents CIO en s'adressant à votre établissement scolaire, à la Mairie de votre lieu de résidence, etc. Les SCUIO et CELAIO s'adressent aux jeunes universitaires ; leurs coordonnées se trouvent dans vos Universités ou Écoles.

Voir également le site internet de l'ONISEP : www.onisep.fr



Ils ont été formés
en Alternance
et vous font
bénéficier de leurs

expériences

Ils racontent ▶



Caroline,
apprentie BTS
action commerciale

«J'entre dans ma sixième année d'apprentissage.

A la fin de la troisième, j'ai voulu intégrer le milieu professionnel et connaître particulièrement ce qu'était la vente.

J'ai donc fait un CAP de vente relation clientèle en alternance, dans une PME sur VALENCE.

J'ai ensuite voulu continuer dans ce secteur-là et j'ai effectué un bac pro commerce, en apprentissage toujours, dans la même entreprise.

J'ai réussi ce diplôme et mon entreprise m'a gardée, en tant que responsable du magasin.

J'ai accepté ce poste pendant une année, et j'ai voulu poursuivre mes études et je prépare un BTS action commerciale chez France Télécom et au CFA Dauphiné Force Commerciale de la CCI de la Drôme.

Cela m'a appris plein de choses, et tout simplement à voir ce qu'est la vie professionnelle.»

Stéphane, BP Boulangerie

« Après un CAP boulangerie, déjà préparé par l'apprentissage, j'ai travaillé durant une année, comme salarié dans une entreprise.

De retour du service national, j'ai décidé d'enclencher sur un Brevet Professionnel au CFA de Roanne.

Je souhaite ainsi compléter mes compétences professionnelles tout en continuant à percevoir un salaire.

Je rêve qu'un jour je pourrais avoir ma propre boulangerie.»

**Florent,
apprenti ingénieur**

«J'ai suivi un cursus général : un bac, un DEUG, une admission en école d'ingénieur (l'ITECH, à Lyon et à Roanne) sur titre et sur entretien. Et au bout d'un an, la proposition m'a été faite de suivre une voie d'apprentissage. Cela m'a tout de suite séduit, car j'avais vraiment envie d'entrer dans la vie active. Ainsi, on sait ce que c'est que de répondre aux exigences d'une entreprise. On sait ce que c'est que les échelons hiérarchiques, on a le sens des responsabilités que n'ont pas forcément les personnes qui font un cursus classique.»

**Alexandre
CAP Installations Sanitaires**

«A la fin de ma 3^{ème}, plutôt que de poursuivre en seconde, j'ai préféré apprendre tout de suite un métier. C'est vrai, je vais encore à l'école, mais ce que j'apprends est en lien direct avec ce que je fais chez mon patron.

J'ai aussi découvert ce qu'est une entreprise. J'ai la chance de travailler dans une petite entreprise (nous sommes 3), avec toujours quelqu'un pour m'aider et répondre à mes questions.

De plus, l'ambiance est très sympa. Mon contrat a démarré depuis 3 mois et je commence à faire quelques pièces tout seul. Après, je veux faire un CAP thermique puis un BM monteur en chauffage. Mon patron m'a dit que si je travaille, il me garderait jusqu'au bout du BM et qu'il pourrait peut-être m'embaucher.»

**Eric,
apprenti en
CAP électrotechnique**

«Ma passion, c'est l'électricité ! A la fin de la 4^e, le système scolaire classique ne me convenait pas. Je voulais apprendre tout de suite un métier. L'apprentissage me semblait très intéressant. En 3^e j'ai participé avec ma classe au Mondial des Métiers. Pour moi c'était facile, car je savais ce que je voulais faire. Aujourd'hui, je prépare un CAP électrotechnique entre le CFA de la SEPR et la société Industrie-Electrique / groupe COMECA. Sans le Mondial des Métiers j'aurais sans doute choisi l'électricité. Je me rends compte maintenant que l'électronique c'est encore plus passionnant.»